

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIELLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 25 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

APCP 034 – Système d'assainissement de Chautagne – Révision 3

Monsieur le Président rappelle qu'au regard des données de saturation des stations d'épuration existantes du secteur de Chautagne, Grand Lac a engagé sur la période 2019-2021 deux études de faisabilité visant à déterminer les solutions techniques qui pourraient être engagées afin de répondre à court terme aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées et à moyen et long terme au développement de l'urbanisation définies notamment au projet de PLUi du secteur Chautagne.

Plusieurs scénarios sont envisagés pour permettre d'arriver aux projets suivants :

- Suppression des stations d'épuration existantes saturées ;
- Construction d'une station d'épuration de 15 000 EH (Equivalent Habitant) environ ou 2 stations d'épuration de 5 000 et 10 000 EH pour traiter les effluents de 7 des 8 communes de Chautagne ;
- Construction des réseaux de transport des effluents des stations d'épuration existantes vers le ou les nouveaux sites de traitement (plusieurs tracés seront étudiés) ;
- Rejet des eaux usées traitées au Rhône.

Le coût total de l'opération est estimé à :

- Environ 1 M € HT pour les études (Moe, études d'impact, foncier, études géotechniques, géomètre, etc.),
- Environ 16,5 M € HT pour la construction des stations d'épuration, la réalisation des réseaux de transport et la déconstruction des ouvrages existants.

Les montants ci-dessus sont donnés à valeur € HT 2022.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices cette opération est pilotée par AP/CP.

Monsieur le Président propose d'ajuster les crédits de paiements au regard des réalisations 2024. Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 17 500 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 juin 2022 portant ouverture de la gestion en ACP,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 février 2023 portant ajustement du calendrier de réalisation

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant ajustement du calendrier de réalisation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement présentée.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP034 - Système asst Chautagne - Révision 3
Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP034 - Système assainissement Chautagne
Budget :	ASSAINISSEMENT
Imputation analytique :	286AP
Montant initial de l'opération :	17 500 000,00 euros HT
Montant actualisé (révision n°1) :	⇒
Montant actualisé (révision n°2) :	⇒
Montant actualisé (révision n°3) :	⇒
DEPENSES	
	Proposé
Dépenses réalisées 2022	44 111,70
Dépenses réalisées 2023	11 544,16
Dépenses réalisées 2024	150 000,00
Dépenses programmées 2025	2 180 000,00
Dépenses programmées 2026	4 120 000,00
Dépenses programmées 2027	4 120 000,00
Dépenses programmées 2028	3 120 000,00
Dépenses programmées 2029	3 754 344,14
TOTAL	17 500 000,00

FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	8 750 000,00
Autofinancement	8 750 000,00
TOTAL	17 500 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 25 : APCP 034 - Système d'assainissement de Chautagne - Révision 3 -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5309 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5309-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions